



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

- Pages 2 & 3
Commission Statuts et Règlements
- Pages 4 à 9
Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions
- Pages 10 à 13
Commission Organisation des Coupes Départementales
- Page 14 à 27
Commission Départementale Football d'Animation
- Pages 28 à 34
Commission Départementale Futsal
- Page 35
Commission CDIF
- Page 36
Commission des Terrains & Installations Sportives
- Page 37
Commission désignation des Délégués
- Pages 38 & 39
Commission Départementale du fair-play et de l'éthique
- Pages 40 & 41
Informations statutaires relatives à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Foot-ball
- Page 42
Déclaration de candidature individuelle

Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

**Vendredi 18 Novembre 2022
à Baillet en France**

APPEL À CANDIDATURE

1 poste à pourvoir en tant que :
Membre Individuel ou
Membre d'une association affiliée



Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs, pour être portées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, doivent être adressées par courrier officiel ou lettre recommandée au secrétariat du DVOF, dûment signées par le Président de l'Association, avant le **18/10/2022**

Documents et infos en pages intérieures !

9^{ème} RENTRÉE DU FOOT FÉMININ
WAOUH !

1^{ER} OCTOBRE 2022
De 9h30 à 12h30

Multi-sites
• A.S FC EBAGNY
• MONTMORENCY FC
• ES SAINT PRIX

U6F à U11F Licenciées et non licenciées
ANIMATIONS ATELIERS QUIZZ FESTIFOOT

DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

N° 609 Édition du 16 septembre 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION RESTREINTE DU 12 SEPTEMBRE 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

CHAMPIONNAT

Anciens D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 11 SEPTEMBRE 2022

Argenteuil RC 11	Cergy Portugais 11	Les deux clubs responsables
------------------	--------------------	-----------------------------

Argenteuil RC 11 : **AVERTISSEMENT**
Cergy Portugais 11 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 11 SEPTEMBRE 2022

Marly La Ville ES 12	Garges FCM 12	Garges FCM 12 responsable
----------------------	---------------	---------------------------

Garges FCM 12 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Anciens D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 11 SEPTEMBRE 2022

Sarcelles AAS 12	Chaumontel Luzarches 11	Les deux clubs responsables
------------------	-------------------------	-----------------------------

Sarcelles AAS 12 : **AVERTISSEMENT**
Chaumontel Luzarches 11 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A

Journée du 11 SEPTEMBRE 2022

ES Herblay 15	Ezanville Ecoen US 15	Ezanville Ecoen US15 responsable
----------------------	------------------------------	---

Ezanville Ecoen US 15 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Pézière - Cokgul - Sénécal -Traon - N'Diaye

Excusés : Mme Sylvestre —M. Podan-Mavounzy

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

**REPORT DE LA JOURNÉE DU 11/09/2022
U18 ET U16
AU 09/10/2022**

**REPORT DE LA JOURNÉE 2 DU 17/09/2022
SENIORS FÉMININES
AU 19/11/2022**

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



ENGAGEMENTS

Tous les courriels reçus concernant les engagements ont été examinés et acceptés par la Commission (à l'exception des courriels qui ont fait l'objet d'une réponse détaillée ci-dessous)

CONVOICATIONS CLUBS

Le 27/09/2022 à 18h00 au DVOF.

Les représentants de L'ES MARLY LA VILLE et du FCM GARGES
Motif : Feuilles de match non conforme
ANCIENS D3 POULE B

REMERCIEMENT ARBITRE

- Mme GUEUDET

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

ACF BOUFFÉMONT

Anciens D2 Poule B

MATCH N°24673236 du 11/09/2022

ACF BOUFFEMONT / AS MENU COURT

ACF BOUFFEMONT 3pts 7buts
AS MENU COURT 0pt 1but

COURRIERS CLUBS

ACADÉMIE FOOT CLUB ERMONT

Courriel du 12/09/2022

Nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes d'alternance des clubs.
Contacter vos adversaires pour d'éventuelles inversions de rencontres.

ENT. SANNOIS ST GRATIEN

Courriel du 12/09/2022

Nous ne pouvons satisfaire à toutes les demandes d'alternance des clubs.
Contacter vos adversaires pour d'éventuelles inversions de rencontres.

COSMO TAVERNY

Courriel du 08/09/2022

SENIORS FEMINIMES : nécessaire fait. Le cosmo a été mis en équipe 2 et non en équipe 1

AS ERMONT

Courriel du 13/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe SENIORS D4 POULE A

AC PARMAIN

Courriel du 13/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe U18



ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Courriel du 07/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe U18 D2 POULE B

FC GOUSSAINVILLE

Courriel du 08/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe SENIORS FEMINIMES D1 après parution des calendriers.

AVENIR SURVILLIERS

Courriel du 10/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe U16 D3 POULE D après parution des calendriers.

FC ST BRICE

Courriel du 08/09/2022

Pris en compte du désengagement de votre équipe CDM D2 après parution des calendriers.

DOMONT FC

CDM D2

Match n° 24671348

DOMONT FC 5 / MCA FC 5

A jouer le 09/10/2022

US PERSAN 03

Courriel du 09/09/2022

Prise en compte de votre engagement d'une équipe supplémentaire SENIORS, (équipe 3) qui évoluera en lieu et place de l'EXEMPT 1 (**SENIORS D4 POULE B**)

FC CERGY-PONTOISE

Courriel du 09/09/2022

Prise en compte de votre engagement d'une équipe supplémentaire U16 qui évoluera en D3 POULE D.

Nous ne pouvons satisfaire votre demande d'engagement d'une équipe supplémentaire en U14, sauf désistement de dernière minute.

AAS SARCELLES

Courriel du 13/09/2022

Pris en compte de votre engagement d'une équipe supplémentaire SENIORS, (équipe 4) qui évoluera en lieu et place de l'AS ERMONT 3 (**SENIORS D4 POULE A**)

DATES - TERRAINS - HEURES

ES MARLY LA VILLE

Courriel du 13/09/2022

U14 D2 POULE A

U14 D4 POULE C

Les matches à domicile pour toute la saison 2022/2023 se dérouleront à 16h00.

Sauf dernier journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

ASSOA

Courriel du 12/09/2022

*U16 D2 POULE B

Les matches à domicile pour toute la saison 2022/2023 se dérouleront à 15h30.

Sauf dernier journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

U16 D3 POULE B

AS ERMONT 2 /FC GROSLAY

Nouvel horaire : 15H00

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires.



SENIORS D2 Poule B

FC ERAGNY 1 / AS ERMONT 2

Nouvel horaire : 15H00

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires.

SENIORS D1

ES MARLY 1 / FC ST BRICE 2

Nouvel horaire : 16H15

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires.

U18 D3 POULE A

ES HERBLAY 2 / ENTENTE CHAMPAGNE BEAUMONT 2

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

U18 D3 POULE B

ES HERBLAY 1 / ENTENTE CHAMPAGNE BEAUMONT 1

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

U16 D2 POULE A

US MONTSOULT BAILLET 1/ FC MONTMORENCY 1

Nouvel horaire : 12H30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

U16 D1

COSMO TAVERNY

Match n°24689113 du 18/09/2022

FC ST LEU 95 1 / COSMO TAVERNY 1

Nouvelle installation : complexe sportif jean moulin à ST LEU.

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires.

ANCIENS D2 POULE A

AS ERAGNY 11 / FC SAM 12

Nouvelle installation : stade de la butte à Pierrelaye

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



MATCHES À JOUER

09/10/2022

CDM D2

Match n° 24671348

DOMONT FC 5 / MCA FC 5

Anciens D4 Poule B

Match n° 24674314

SFC CHAMPAGNE 12 / PUISEUX LOUVRES 95 13

Anciens D1

Match n°24672934

SFC CHAMPAGNE 11 / FC FRANCONVILLE 11

Anciens D3 Poule C

Match n° 24673631

AS VEXIN 11 / OL ADAMOIS 11

Anciens D3 Poule A

Match n° 24673368

AS VALLEE DU SAUSSERON 11 / FC MONTMAGNY 12

Anciens D1

Match n° 24672932

PUISEUX LOUVRES 11 / FC ST BRICE 11

VETERANS +45 ans Poule C

Match n° 25039112

FCM GARGES 15 / AS NEUVILLE 15

VETERANS +45 ans Poule C

Match n° 25039104

ENT. OSNY BOISSY 16 / FC MONTIGNY 15

CDM D2

Match n° 24671345

FCM VAUREAL / FC MAGNY VEXIN

23/10/2022

U16 D3 POULE D

Match n° 24689914

FC PUISEUX LOUVRES 1 / FC CERGY PONTOISE 5

30/10/2022

ANCIENS D4 POULE A

Match n° 24674181

PUISEUX LOUVRES 12 / FCM VAUREAL 12

SENIORS D4 POULE B

Match n° 24661033

PUISEUX LOUVRES 1 / JS VILLIERS LE BEL 3



ANCIENS D1

Match n° 24672935

AS NEUVILLE 11 / RC ARGENTEUIL 11

20/11/2022

U18 D3 POULE B

Match n°24685764

ES HERBLAY 1 / ENTENTE CHAMPAGNE BEAUMONT 1

U18 D3 POULE A

Match n° 24685560

ES HERBLAY 2 / ENT. CHAMPAGNE BEAUMONT 2

29/01/2023

Vétérans + 45 ans poule B

Match n° 24674754

RC GONESSE 15 / SFC CHAMPAGNE 15

Secrétaire de Séance

M. TRAON

Président de Séance

M. PEZIÈRE



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Lalotte - Maillet - - M. Lacour

Excusés : MM. Moukrim - N'Diaye

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 15H00**
- **16 ans (U16) 14H30**
- **18 ans (U18) 14H30**
- **Seniors 14H30**
- **Seniors CDM 09H30**
- **Anciens /dimanche matin 09H30**
-
- **Féminines U15F U18F 15H00**
- **Et SENIORS**

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- **14 ans (U14) 13H00**
- **16 ans (U16) 12H30**
- **18 ans (U18) 12H30**
- **Seniors 12H00**

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

**Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.**



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

1^{ER} TOUR du 25 SEPTEMBRE 2022 A 9H30

MONTIGNY FC

Le 06/09/2022

Pris note de l'engagement de votre équipe en ANCIENS (D4), nous vous informons que votre équipe rentrera au prochain tour.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – 16 ANS

1^{ER} TOUR du 25 SEPTEMBRE 2022 A 14H30

MAGNY EN VEXIN FC

Mail du 09/09/2022

MAGNY EN VEXIN FC 1 / ENT ECOUEN BOUFFEMEONT 1

Changement d'horaire :

Ce match se jouera à 12h00

Prévenir vos adversaires.

GAFEPB

Mail du 10/09/2022

GAFEPB 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12h00.

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – +45 ANS

1^{ER} TOUR du 25 SEPTEMBRE 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 95 15	AUVERS ENNERY FC 15
2	GONESSE RC 15	CERGY PORTUGAIS 15
3	FONTENAY FC 15	ENT OSNY BOISSY 15
4	VEXIN AS 15	COSMO TAVERNY 15
5	MAGNY EN VEXIN FC 15	FRANCONVILLE FC 15
6	CORMEILLAIS ACS 15	ENT SANNOIS ST GRATIEN 15
7	MONTSOULT BAILLET US 15	PARMAIN AC 15
8	ST LEU 95 FC 15	BRUYERES BERNES US 15
9	ERAGNY FC 15	DOMONT FC 15
10	NEUVILLE S/OISE AS 15	VIARMES ASNIERES OL 15
11	ECOUEN FC 15	ENT COURDIMANCHE MENU COURT 15
12	GARGES FCM 15	EZANVILLE ECOUEN US 15
13	SOISY ANDILLY MARGENCY 15	BEAUCHAMP AS 15
14	JOUY LE MOUTIER FC 15	FOSES UF 15
15	ES HERBLAY 15	ERMONT AS 15
16	MONTIGNY FC 95	MONTMORENCY FC 15
17	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 15	THILLAY ESM 15



COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL – 18 ANS

1^{ER} TOUR du 25 SEPTEMBRE 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	GAFEPB 1
2	GROSLAY FC 1	BEZONS USO 1
3	COURDIMANCHE AS 1	OSNY FC 1
4	MARCOUVILLE CITY CP 1	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1
5	MENUCOURT AS 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
6	MONTMAGNY FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
EXEMPT : ACADEMIE FOOTBALL CL		

Animateur de séance : M Maillet
Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
MM Jasemin - Le Nagard - Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



ENGAGEMENT D'ÉQUIPES – SAISON 2022/2023

Nous vous rappelons que pour cette nouvelle saison, les engagements d'équipes U6/U7 et U8/U9 se font uniquement par l'application FAL dans Footclub à partir du Mardi 30 Août 2022.

Pour les équipes U10/U11 et U12/U13, les engagements d'équipes se font à l'aide du lien GOOGLE FORM qui vous a été transmis sur la messagerie officielle du club :

<https://forms.gle/gF9ATfc4RqfmyHDC7>

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates limites d'engagement afin de permettre à la Commission de préparer les premiers plateaux et calendriers de critérium.

La date limite des engagements est mercredi 14 septembre 2022.

COURRIERS DES CLUBS

CHAMPAGNE SFC : Mail du 08 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de 3 équipes pour la JND du 24 09 22 (le matin)

FOSES UF : Mail du 10 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de 4 équipes pour la JND du 24 09 22 (l'après-midi)

FOSES UF : Mail du 10 09 22

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes U10/U11 et U12/U13. La commission ne peut les prendre en compte. Courant juillet vous avez reçu un google form pour l'enregistrement des équipes en critérium.

PERSAN US : Mail du 11 09 22

Pris note de votre interrogation sur l'engagement des équipes U9 Féminines. L'accès ayant été ouvert, vous pouvez désormais inscrire votre équipe U9F sur FAL.

RÉUNION D'INFORMATION FOOT ANIMATION GARCONS & FILLES JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

Réunion d'information du Foot d'Animation à CDOS – Maison des Comités – 106 Rue des Bussys à EAUBONNE de 19h00 à 20h30.

Présence obligatoire du **Responsable de l'école de foot Garçons & Filles ou Responsable technique du Club** : en cas d'absence à cette réunion obligatoire, le club sera pénalisé d'une amende de 50€

Sont également disponibles sur Footclubs les affiches de la Rentrée du Foot :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.



N° Affiliation	CLUBS	U12-U13								U10-U11				U8-U9				U6-U7	
		Total Equipes	Dep	Av U12	Av U13	Reg U12	Reg U13	Coupe U12	Coupe U13	Total Equipes	Dep	Av	Coupe U10	Coupe U11	U8 N1	U9 N1	U8 N2	U9 N2	U6-U7
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	0								0									
542402	FOSSES FU	4	4					2	2	3	3		2	1			2	2	3
500578	FRANCONVILLE FC	3		1	1	1				2		2							
515375	FRETTOISE ES	0								0									
525937	GAFEP	0								0									
522695	GARGES FCM	2		1	1					2		2							
510506	GONESSE RC	7	5	1	1			3	4	8	8		3	3					
581364	GOUSSAINVILLE FC	8	7	1				4	3	8	8		4	4			4	4	8
523266	GROSLAY FC	2	2					1	1	3	3		1	1					
580489	HERBLAY S/SEINE FC	0								0									
533517	JOUY LE MOUTIER FC	0								0					4	4			8
519763	LE THILLAY ESM	0								0									
500686	MAGNY EN VEXIN FC	0								0									
519616	MARLY LA VILLE ES	2	2					2		4	4		2	2			2	2	4
527755	MENUCOURT AS	2	2					0	2	3	3		2	1				5	
512259	MONTIGNY OL	0								0									
517377	MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	4	4					2	1	4	4		2	2			3	3	3
546116	MONTMORENCY FC	5	3	1	1			2	3	4	2	2	2	2					
522868	MONTSOULT BAILLET US	1	1					1	1	1	1		1	1				2	2
531088	NEUVILLE AS	2	2					1	1	2	2		0	0			1	2	2
519844	OSNY FC	0								2		2							
530273	PARMAIN AC	1	1					1	0	1	1		1	1					
550638	PERSAN 03 US	4	2	1	1			2	2	4	4		2	2			2	2	4
560812	PIERRELAZE FC	0								0									3
550783	PONTOISIENNE JS	0								0					3				4
518652	PRESLES USL	0								0									
520871	PUISEUX LOUVRES FC	0								0									
511509	ROISSY US	0								0									
527269	SAINTE BRICE FC	3		1	1	1				2		2							
549968	SAINTE LEU 95 FC	4	4					3	2	6	4	2	3	3	2	2	4		6
518488	SAINTE OUVEN L'AUMONE AS	3		1		1	1			2		2			2	2	2	2	8
507986	SAINTE PRIX ES	3	3					1	1	4	4		2	2			3	3	5
500695	SARCELLES AAS	8	5	1		1	1	5	4	10	8	2	5	5	2	2	2	2	4
509431	SOISSY AM FC	3		1	1	1				2		2							
500565	SURVILLIERS AVENIR	0								0							2	1	2
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	1	1						1	1	1				1				
538505	VAUREAL FCM	0								0									
524020	VEMARS SAINT WITZ FC	1	1						1	2	2		1	1			2	2	2
563529	VEXIN AS	0								0									
500681	VIARMES ASNIERES OL	0								0									
550582	VILLIERS LE BEL FC	4	4					2	2	6	6		3	3	2	2	4		4
TOTAL			97	19	11	9	5	67	59	158	122	36	72	72	23	20	66	63	119



La commission demande aux clubs de vérifier leurs engagements dans le tableau ci-dessus. Pour ceux qui n'ont pas encore engagé leurs équipes pour cette nouvelle saison, il ne vous reste quelques heures.

Pour les clubs dont les engagements apparaissent en jaune, la commission vous demande de lui confirmer le nombre d'équipes inscrites en coupe ou challenge.

Pour rappel : Le nombre d'équipes engagées en Coupe ou Challenge ne peut être supérieur au nombre d'équipes inscrites en critérium.

CRITÉRIUM AVENIR: U10/U11 – U12 & U13

Structure Avenir 2022/2023 Phase 1

- **Avenir U11 :**
 - 19 équipes U10 = 2 groupes (9 et 10 équipes)
 - 19 équipes U11 = 2 groupes (9 et 10 équipes)
 - 9 dates en phase 1

- **Avenir U12 :**
 - 20 équipes U12 = 2 groupes de 10
 - 9 dates en phase 1

- **Avenir U13 :**
 - 9 équipes U13 = 1 groupe de 10 avec 1 exempt
 - 9 dates en phase 1

- **Avenir U13F :**
 - 8 équipes U13F = 1 groupe de 8
 - 7 dates en phase 1

*Selon l'article 4 du Règlement du Critérium Avenir U13 2022/2023 :

« Les clubs engagés en critérium Interdépartemental U13 ne peuvent pas s'engager dans le critérium U13 Avenir du DVOF »



Liste clubs retenus Avenir 2022/2023 Phase 1

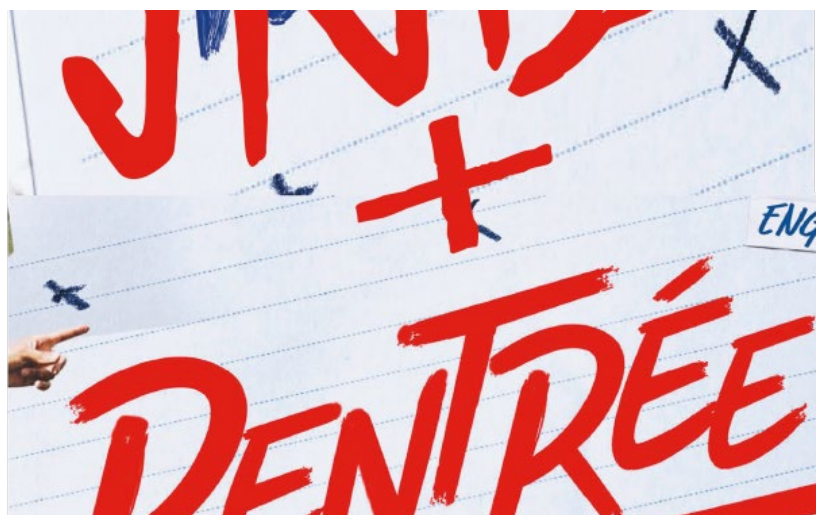
#	CLUB	Av U11 =1 éq U10+1 éq U11	Av U12	Av U13	Av U13F
		22/23	22/23	22/23	22/23
1	ARGENTEUIL FC	1	0	0	0
2	ARGENTEUIL RC*	1	1	1	1
3	AS ERAGNY FC	1	1	1	1
4	AS ST OUEN L'AUMONE*	1	1	1	1
6	CERGY-PONTOISE FC*	1	1	1	0
8	COSMO TAVERNY*	1	1		1
9	DEUIL ENGHIEU FC	1	1	0	0
10	ECOUEU FC	0	1	0	0
11	ENTENTE MMB	0	1	0	0
12	ENTENTE SSG	1	1	1	1
13	ERMONT AS	1	1	0	0
14	FRANCONVILLE FC	1	1	1	0
15	GARGES FCM	1	1	1	1
16	GONESSE RC	0	1	1	0
17	GOUSSAINVILLE FC	0	1	0	0
18	MONTMORENCY FC	1	1	1	0
19	OSNY FC	1	0	0	0
20	SARCELLES AAS*	1	1	1	1
21	SOISY AM FC	1	1	1	0
22	ST BRICE FC	1	1	1	1
23	ST LEU PB 95	1	0	0	0
24	US PERSAN 03	0	1	1	0
25	VIARMES ASNIERES OL.	1	Cergy	0	0
Total équipes retenues		18	20	9	8



Stade Salif Keita
Avenue de la Plaine des Sports
95000 Cergy
9h30-12h30 et 14h00-17h00

Nous rappelons que la participation à la JND2022 est obligatoire et fait partie intégrante du calendrier de la FFF.

Cette journée est réservée exclusivement aux enfants nés en 2015 et 2016 licenciés ou pas (U7 & U8)



La commission demande aux clubs dont le nombre d'équipes n'est pas précisé dans le tableau ci-dessous, de bien vouloir lui indiquer par retour de mail le nombre d'équipes présentes.

Les clubs qui auraient des modifications d'effectif sont invités à informer la commission par mail **avant le Lundi 19 Septembre 2022 à 16 heures.**

Code club	Nom équipe	Répartition :	
		1 équipe = 4 à 6 joueurs maxi	
		Matin	Après-midi
511000	A. S. ERAGNY F. C.	10	
590322	A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES		
560130	ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	4	
540630	ADAMOIS O.		4
551444	ARGENTEUIL F.C.	2	
522689	ARNOUVILLE F. A.S.		5
510501	AUVERS ENNERY F.C.	3	
500611	BEAUCHAMP A.S.	5	
529169	BELLOY ST MARTIN A.S.C.		1
530279	BEZONS U. SECTION OM.		5
518657	BOISSY L'AILLERIE ET.SP.	2	
526262	BOUFFEMONT A.C.F.		
524664	BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE		4
551988	CERGY PONTOISE F.C.	3	
500575	CORMEILLAIS A.C.S.	5	
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY		3
545913	COURDIMANCHE A.S.	3	
549561	DEUIL ENGHIEU F.C.		2
513926	DOMONT F.C.		3
519039	EAUBONNE C.S. MUNICIPAL		5
551734	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.		
528672	ECOUEU F.C.		4
581840	ENT. BEAUMONT MOURS		
580487	ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT	4	
551390	ERMONT AM. S.		5



		Répartition : 1 équipe = 4 à 6 joueurs maxi	
Code club	Nom équipe	Matin	Après-midi
561058	ES HERBLAY		
500712	EZANVILLE U.S.		1
580489	F.C. HERBLAY SUR SEINE		
527726	FONTENAY EN PARISIS FC		2
550582	FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL		4
542402	FOSES F. U.		4
500578	FRANCONVILLE F.C.	9	
515375	FRETTOISE E.S.	1	
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	6	
510506	GONESSE R.C.		2
581364	GOUSSAINVILLE F.C.		4
523266	GROSLAY F.C.		2
533517	JOUY LE MOUTIER F.C.		8
500686	MAGNY EN VEXIN F.C.	2	
519616	MARLY LA VILLE E.S.	4	
527755	MENUCOURT A.S.	5	
512259	MONTIGNY LES CORMEILLES F. O.		3
517377	MONTMAGNY S.		6
546116	MONTMORENCY F.C.		5
522868	MONTSOULT BAILLET US		
531088	NEUVILLE S/OISE A.S.		1
519844	OSNY F.C.	4	
530273	PARMAIN A.C.		1
560812	PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	5	
550783	PONTOISIENNE J.S.	6	
518652	PRESLES U.S.L. FOOTBALL	1	
520871	PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	4	
590534	RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	
511509	ROISSY EN FRANCE U.S.		1
554313	S. F. C. CHAMPAGNE 95	4	
517328	SANNOIS ST GRATIEN ENT.	6	
500695	SARCELLES A.A.S.		8
509431	SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.		5
527269	ST BRICE F.C.		3
549968	ST LEU 95 F.C.	4	
518488	ST OUEN L'AUMONE A.S.	8	
507986	ST PRIX E.S.		3
500565	SURVILLIERS AVENIR		
519763	THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.		
550638	U. S. PERSAN 03	3	
538505	VAUREAL F. C. M.		
524020	VEMARS ST WITZ F.C.		3
563529	VEXIN A.S.	2	
500681	VIARMES ASNIERES OL.	6	
Total 68 clubs		124	107



District du Val d'Oise de Football
Calendrier U6-U13
Saison 2022/2023



PHASE	MOIS	DATE	U6 / U7	U8 / U9	U10 / U11	U12 / U13	DATE	MOIS	PHASE	
PHASE 1	SEPTEMBRE	14/09/2022	Date Butoir Engagements U7 et U9 Obligatoire sur FAL (Foot Animation et Loisirs)		Date Butoir Engagements départementaux U11 et U13 sur Formulaire Google Forms		14/09/2022	SEPTEMBRE	PHASE 1	
		15/09/2022	Réunion Rentrée des Clubs Foot Animation - 19h CDFAS à Eaubonne							15/09/2022
		17/09/2022			Rentrée du Foot U11		17/09/2022			
		19/09/2022			Réunion Rentrée Critériums Avenir - 19h au DVOF		19/09/2022			
		24/09/2022	JND 2022 - U7(2016) & U8(2015) + Rentrée du Foot U9				24/09/2022			
	OCTOBRE	01/10/2022		Plateau N° 1		JA 1 / J1 Dep	JA 1 / J1 Dep	01/10/2022		
		08/10/2022	Plateau N° 1			JA 2 / J2 Dep	JA 2 / J2 Dep	08/10/2022		
		15/10/2022		Plateau N° 2		JA 3 / J3 Dep	JA 3 / J3 Dep	15/10/2022		
		22/10/2022				J8 Dep	J8 Dep	22/10/2022		
	29/10/2022	Vacances Scolaires						29/10/2022		
	NOVEMBRE	05/11/2022						05/11/2022		
		12/11/2022			JA 4 / J4 Dep	JA 4 / J4 Dep	12/11/2022			
		19/11/2022	Plateau N° 2		JA 5 / J5 Dep	Coupe U12 (1er T)	19/11/2022			
		26/11/2022		Plateau N° 3	Challenges U10 & U11 (1er T)	JA 5 / J5 Dep	26/11/2022			
	DECEMBRE	03/12/2022	Plateau N° 3		JA 6 / J6 Dep	JA 6 / J6 Dep	03/12/2022			
		10/12/2022		Plateau N° 4	JA 7 / J7 Dep	JA 7 / J7 Dep	10/12/2022			
		17/12/2022			Futsal - Avenir #1 J9 Dep	Futsal - Avenir #1 J9 Dep	17/12/2022			
		24/12/2022	Vacances Scolaires							24/12/2022
31/12/2022					31/12/2022					
JANVIER	07/01/2023			Futsal - Avenir #2 Matches Remis	Futsal - Avenir #2 Matches Remis	07/01/2023				
	14/01/2023	Plateau N° 4		Matches Remis	FFU13 (1er T) Coupe U12 (2e T)	14/01/2023				
	21/01/2023		Plateau N° 5	JA 8 / J10 Dep	JA 8 / J10 Dep	21/01/2023				
	28/01/2023	Plateau N° 5		Challenges U10 & U11 (2ème T)	Matches Remis	28/01/2023				
FEVRIER	04/02/2023		Plateau N° 6	JA 9 / J11 Dep	JA 9 / J11 Dep	04/02/2023				
	11/02/2023	Plateau N° 6		JA 10 / J12 Dep	JA 10 / J12 Dep	11/02/2023				
	18/02/2023			J17 Dep	J17 Dep	18/02/2023				
	25/02/2023	Vacances Scolaires						25/02/2023		
04/03/2023					04/03/2023					
MARS	11/03/2023		Plateau N° 7	JA 11 / J13 Dep	FFU13 (2e T) Coupe U12 (3e T)	11/03/2023				
	18/03/2023	Plateau N° 7		JA 12 / J14 Dep	JA 11 / J13 Dep	18/03/2023				
	25/03/2023		Plateau N° 8	Challenges U10 & U11 (3ème T)	JA 12 / J14 Dep	25/03/2023				
	01/04/2023	Plateau N° 8		Matches Remis	Finale Dép. U13-U13F Coupe U12 (4e T)	01/04/2023				
AVRIL	08/04/2023		Plateau N° 9	JA 13 / J15 Dep	JA 13 / J15 Dep	08/04/2023				
	15/04/2023	Plateau N° 9		Matches Remis	Matches Remis	15/04/2023				
	22/04/2023			Finale Dép. U10-U11-U11F		22/04/2023				
	29/04/2023	Vacances Scolaires						29/04/2023		
06/05/2023					06/05/2023					
MAI	08/05/2023				Finale Dép. Coupe Comité U12	08/05/2023				
	13/05/2023		Plateau N° 10	JA 14 - J16 Dep	Finale Régionale U13-U13F	13/05/2023				
	20/05/2023	Plateau N° 10		J18 Dep	JA 14 - J16 Dep	20/05/2023				
	27/05/2023			Matches Remis	J18 Dep	27/05/2023				
JUIN	03/06/2023			Journée Avenir ?	Journée Avenir ?	03/06/2023				
	10/06/2023	JND			Phase Foot à 11 (U13) #1	10/06/2023				
	17/06/2023				Phase Foot à 11 (U13) #2	17/06/2023				
	24/06/2023			Chlge Régionale U11-U11F		24/06/2023				

D.T.N. – Développement et animation des pratiques



Football d'Animation

Yves Allard

contact:

01-34-08-11-28 / 06-32-07-70-37

yallard@district-foot95.fff.fr





**Prochaine Réunion
Lundi 19 septembre 2022
A partir de 18h30**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 12 SEPTEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = **24€ (31€ en seniors F)**
 - o 2^{ème} = **27.5€ (37.5€ en séniors F)**
 - o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€ (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)**
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**
- Joueur inscrit sur la feuille de match non autorisé (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



C'EST LA RENTRÉE !

9^{ème} RENTRÉE DU FOOT FÉMININ

WAOUH !
« C'est trop de la balle »

1^{ER}

OCTOBRE
2022

De 9h30 à 12h30

Multi-sites

- AS ERAGNY
- MONTMORENCY FC
- ES SAINT PRIX

U6F à U11F Licenciées et non licenciées

ANIMATION ATELIERS QUIZZ FESTIFOOT



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL



Nous nous réjouissons d'avance d'organiser comme chaque année, la « rentrée du Football Féminin 2022-2023 » du district du Val d'Oise, le samedi 1^{er} octobre 2022 de 9h30 à 12h30 qui sera la première date officielle de la saison !

Cet évènement rassemblera les U6F à U11F licenciées et non licenciées.

Comme la saison dernière, nous vous informons que cette rentrée se fera sur plusieurs centres :

- AS ERAGNY, Parc des sports Louis Larue
- FC MONTMORENCY, Parc des sports Nelson Mandela
- ST-PRIX ES, Stade Georges Glatigny

Pour tous les clubs souhaitant participer, un GOOGLE FORM vous a été envoyé via la boîte mail officiel de vos clubs, il vous faut le remplir avant le 14 septembre de manière à pouvoir répartir les clubs sur les différents centres géographiquement.



OCTOBRE 2022

REPARTITION DES EQUIPES SUR LES TROIS CENTRES

RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS
AS ERAGNY			
MOREAU AUDREY 07 78 18 18 37	Parc des Sports Louis Larue, Eragny	9h30	ADAMOIS OL
			CERGY PONTOISE FC
			COSMO TAVERNY
			FRANCONVILLE FC
			MAGNY EN VEXIN FC
			ENT MMB
			JOUY LE MOUTIER FC
			BEZONS USO
			AS CHAUMONTEL LUZARCHES
			OSNY FC
TOTAL			10

RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS
FC MONTMORENCY			
BERTRAND DIAKANUA 07 61 03 35 86	Parc des Sports Nelson Mandela, Montmorency	9h30	BELLOY ST MARTIN ASC
			ENT VIARMES EBM
			FOSSÉS FU
			GARGES FCM
			FC HERBLAY S/SEINE
			PUISEUX LOUVRES 95 FC
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC
			MONTMORENCY FC
			VILLIERS LE BEL FC
			DEUIL ENGHIEU FC
MONTMAGNY FC			
TOTAL			11



RENTREE DU FOOTBALL FEMININ DU 01/10/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS
ST PRIX ES			
JASEMIN ROLLIN 06 85 63 80 67	Stade Georges Glatigny, St Prix	9h30	ARGENTEUIL FC
			ENT SSG
			ERMONT AS
			GONESSE RC
			PERSAN US 03
			ST LEU 95 FC
			SARCELLES AAS
			ST BRICE FC
			RC ARGENTEUIL
			GROSLAY FC
TOTAL			10

Sous réserves de confirmation de votre engagement.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2022

Présents : M. Le Nagard (Président) - Duclos

Assiste : M. Chéroux (Cda).

Excusé : M. Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectations dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

LPIFF : Mail du 08-09-22

Pris note du tirage au sort du tour de cadrage de la Coupe Nationale Futsal.

Bezons Futsal Club : Mail du 09-09-22

Pris note de votre rencontre de Coupe Nationale programmée le vendredi 24-09-22.

La commission reporte la rencontre de votre équipe 1

Entente MMB : Mail du 12-09-22

Pris note du désengagement de votre équipe Senior (après parution des calendriers D2).

Vémars St Witz : Courier du 29-08-22

Réception du formulaire d'engagement jeunes au format papier.

La commission vous demande de renvoyer le formulaire au format électronique.

MATCHS REMIS

Suite tirage des rencontres du 1^{er} tour de la Coupe Nationale Futsal à jouer du 19 au 25-09-22, les rencontres de championnat ci-dessous sont reportées **à une date ultérieure**.

FUTSAL D1

Match n° 24897259 : Persanaise Cfj 1 / Arnouville Usc 1

Match n° 24897263 : Montmorency Futsal 2 / Sannois Fce 1

Match n° 24897264 : Afs Vauréal 1 / Sportifs de Garges 2

FUTSAL D2

Match n° 25062604 : Gonesse Rc 1 / Bezons Futsal C 1

Match n° 25062608 : Asf Argenteuil 2 / Ermont Ams 1

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2

Match n° 25062694 : Combo Futsal 1 / My Sarcelles 2

Match n° 25062698 : Asf Argenteuil 3 / St Brice Aso 1



CHAMPIONNAT SENIOR D2

DIVISION 2 - GR A		
1	560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1
2	560466	MY SARCELLES FUTSAL 1
3	510506	GONESSE RC 1
4	519039	EAUBONNE CSM 2
5	580882	MARCOUVILLE CITY CP 4
6		EXEMPT
7	571071	ARGENTEUIL ASF 2
8	551390	ERMONT AmS 1
9		EXEMPT
10	850889	MONTMAGNY ASFS 2

DIVISION 2 - GR B		
1	590534	ARGENTEUIL RC 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 3
3	549561	DEUIL-ENGHEN FC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 2
5		EXEMPT
6	552305	OSNY UNITED 2
7		EXEMPT
8	560814	GADJOSTARR FUTSAL CLUB 1
9	550552	SANNOIS FCE 2
10	582623	VAUREAL AFS 2

DIVISION 2 - GR C		
1	560467	MY SARCELLES FUTSAL 2
2	560964	BEZONS FUTSAL CLUB 2
3	560866	COMBO FUTSAL 1
4	580487	ENTENTE MMB-1
5	561101	MONTIGNY LVBD 1
6	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
7	561071	ARGENTEUIL ASF 3
8	560603	ST BRICE ASO 1
9	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
10		EXEMPT

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
17-oct.-22 au 23-oct.-22	19-sept.-22 au 25-sept.-22	26-sept.-22 au 2-oct.-22	10-oct.-22 au 16-oct.-22	7-nov.-22 au 13-nov.-22	21-nov.-22 au 27-nov.-22	5-déc.-22 au 11-déc.-22	9-janv.-23 au 15-janv.-23	23-janv.-23 au 29-janv.-23
1 - 2 10 - 3 4 - 9 8 - 5 6 - 7	3 - 1 2 - 4 5 - 10 9 - 6 7 - 8	1 - 4 3 - 5 6 - 2 10 - 7 8 - 9	5 - 1 4 - 6 7 - 3 2 - 8 9 - 10	1 - 6 5 - 7 8 - 4 3 - 9 10 - 2	7 - 1 6 - 8 9 - 5 4 - 10 2 - 3	1 - 8 7 - 9 10 - 6 5 - 2 3 - 4	9 - 1 8 - 10 2 - 7 6 - 3 4 - 5	1 - 10 9 - 2 3 - 8 7 - 4 5 - 6
Journée 18	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
15-mai-23 au 21-mai-23	30-janv.-23 au 5-févr.-23	6-févr.-22 au 12-févr.-22	6-mars-23 au 12-mars-23	13-mars-23 au 19-mars-23	20-mars-23 au 26-mars-23	27-mars-23 au 2-avr.-23	10-avr.-23 au 16-avr.-23	8-mai-23 au 14-mai-23

Demande de renseignements suite engagement club :

Combo Futsal : merci de nous communiquer le nom du gymnase et l'horaire du coup d'envoi pour vos rencontres à domicile.

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D2

Entente MMB : Forfait général après parution du calendrier
Entente MMB : **Amende 102 €**



GYMNASES : SAISON 2022 - 2023

N°	EQUIPES	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL 1	Gymnase Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Mardi à 20H15
561 071	ASF ARGENTEUIL 2	Gymnase Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 17H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 3	Gymnase Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 15H00
590 534	ARGENTEUIL RC 1	Gymnase Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Jeudi à 20H00
560 543	ARNOUVILLE USC 1	Gymnase Léo Lagrange, 1 Rue Robert Schuman, 95400 Arnouville	Le Samedi à 13H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 20H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 2	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Lundi à 21H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 3	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 18H00
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise	Le Samedi à 20H00
551 972	AVICENNE ASC 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise	Le Samedi à 18H00
560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1 & 2	Complexe Sportif Jean Moulin, 44 Rue Francis de Pressensé, 95870 Bezons	Le Vendredi à 21H00
551 988	CERGY-PONTOISE FC 1	Gymnase du Moulin à vent, Avenue du Terroir, 95800 Cergy St Christophe	Le Samedi à 18H30
560 866	COMBO FUTSAL 1 et 2	Gymnase St Exupéry, 2 Allée Bossuet, 95200 Sarcelles	Le Samedi à 18H30
549 561	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Gymnase de la Coussaye, 53 Rue de la Coussaye, 95880 Enghien les Bains	Le Lundi à 20H30
519 039	EAUBONNE CSM 1	Gymnase Nelson Paillou, Rue André Chenier, 95800 Eaubonne	Le Samedi à 20H45
519 039	EAUBONNE CSM 2	Gymnase Nelson Paillou, Rue André Chenier, 95800 Eaubonne	Le Samedi à 18H45
551 390	ERMONT AmS 1	Gymnase Auguste Renoir, 20 Rue du Syndicat, 95120 Ermont	Le Samedi à 18H00
560 814	GADJOSTARR FUTSAL CLUB 1	Gymnase Pierre de Coubertin, 4 Rue Léon Blum, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 20H00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 2	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Samedi à 13H30
510 506	GONESSE RC 1	Complexe Sportif Christine Caron, 4 Rue Max Linder, 95500 Gonesse	Le Mardi à 20H00
581 364	GOUSSAINVILLE FC 1	Gymnase Angéolo Parisi, 162 Bd Paul Vaillant Couturier, 95190 Goussainville	Le Samedi à 16H00
581 364	GOUSSAINVILLE FC 2	Gymnase Maurice Bacquet, 11 Avenue Albert Sarrault, 95190 Goussainville	Le Vendredi à 20H30
533 517	JOUY LE MOUTIER FC 1	Gymnase des Merisiers, Rue Rossini, 95280 Jouy le Moutier	Le Samedi à 19H00
590 442	LES SPORTIFS de GARGES 1	Gymnase Colette Besson, Avenue du 8 Mai 1945, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H00
590 442	LES SPORTIFS de GARGES 2	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Samedi à 17H00
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 2	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise	Le Samedi à 16H00
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 3	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise	Le Samedi à 18H30
580 882	MARCOUVILLE CITY CP 4	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise	Le Samedi à 20H00
561 101	MONTIGNY LVBD 1	Gymnase Carlier, 1 Rue Pierre Carlier, 95370 Montigny lès Corneilles	Le Samedi à 19H15
850 889	MONTMAGNY ASFS 1 & 2	Gymnase Charles Grimaud, Rue de Villetaneuse, 95360 Montmagny	Le Lundi à 20H45
590 566	MONTMORENCY FUTSAL 1	Gymnase du Cosom, 4 chemin de la butte aux pères, 95160 Montmorency	Le Jeudi à 21H30
590 566	MONTMORENCY FUTSAL 2	Gymnase du Cosom, 4 chemin de la butte aux pères, 95160 Montmorency	Le Samedi à 16H00
560 466	MY SARCELLES FUTSAL 1 & 2	Gymnase Michel Briand, Rue Voltaire, 95200 Sarcelles	Le Vendredi à 21H30
552 305	OSNY UNITED 1 & 2	Gymnase de la Bruyère, 30 Avenue de Moulinsart, 95520 Osny	Le Samedi à 17H00
564 044	PARIS CDG FUTSAL 1	Gymnase Maurice Bacquet, 11 Avenue Albert Sarrault, 95190 Goussainville	Le Samedi à 12H15
551 445	PARMAIN FUTSAL AS 1	Gymnase Alain Colas, Rue des Coutures, 95620 Parmain	Le Lundi à 20H30
551 445	PARMAIN FUTSAL AS 2	Gymnase Alain Colas, Rue des Coutures, 95620 Parmain	Le Vendredi à 20H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas, 95340 Persan	Le Samedi à 21H00
560 603	SAINT BRICE ASO 1	Gymnase Nezan, allée de la Tour Nezan, 95350 St Brice	Le Samedi à 20H15
550 552	SANNOIS FCE 1 & 2	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Samedi à 18H30
582 623	VAUREAL AFS 1 & 2	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Vendredi à 21H00



CALENDRIER JEUNES

Septembre 2022

Lundi 12

Réunion d'information à 19H30 au DVOF

Octobre 2022

Sam 01 et Dim 02

J1 - Critérium U13 et U16

Sam 08 et Dim 09

J1 - Critérium U11 et U15 + Plateau U9

Sam 15 et Dim 16

J2 - Critérium U13 et U16 + Plateau U7

Sam 22 et Dim 23

J2 - Critérium U11 et U15

Sam 29 et Dim 30

Vacances scolaires

Novembre 2022

Sam 05 et Dim 06

Vacances scolaires

Sam 12 et Dim 13

J3 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Sam 19 et Dim 20

J3 - Critérium U11 et U15 + Plateau U7

Sam 26 et Dim 27

J4 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Décembre 2022

Sam 03 et Dim 04

J4 - Critérium U11 et U15 + Plateau U7

Sam 10 et Dim 11

J5 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Sam 17 et Dim 18

MR

Janvier 2023

Sam 07 et Dim 08

MR + Plateau U7

Sam 14 et Dim 15

J5 - Critérium U11 et U15 + Plateau U9

Sam 21 et Dim 22

J6 - Critérium U13 et U16 + Plateau U7

Sam 28 et Dim 29

J6 - Critérium U11 et U15 + Plateau U9

Février 2023

Sam 04 et Dim 05

J7 - Critérium U13 et U16 + Plateau U7

Sam 11 et Dim 12

J7 - Critérium U11 et U15 + Plateau U9

Sam 18 et Dim 19

J8 - Critérium U13 et U16

Sam 25 et Dim 26

Vacances scolaires

Mars 2023

Sam 04 et Dim 05

Vacances scolaires + MR

Sam 11 et Dim 12

J8 - Critérium U11 et U15 + Plateau U7

Sam 18 et Dim 19

J9 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Sam 25 et Dim 26

J9 - Critérium U11 et U15 + Plateau U7

Avril 2023

Sam 01 et Dim 02

J10 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Sam 08 et Dim 09

J10 - Critérium U11 et U15 + Plateau U7

Sam 15 et Dim 16

J11 - Critérium U13 et U16 + Plateau U9

Sam 22 et Dim 23

J11 - Critérium U11 et U15

Sam 29 et Dim 30

Vacances scolaires

Mai 2023

Sam 06 et Dim 07

Vacances scolaires + MR

Sam 13 et Dim 14

J12 - Critérium U13 et U16 + Plateau U7

Sam 20 et Dim 21

J12 - Critérium U11 et U15 + Plateau U9

Sam 27 et Dim 28

J13 - Critérium U13 et U16 + Plateau U7

Juin 2023

Sam 03 et Dim 04

J13 - Critérium U11 et U15



ENGAGEMENTS JEUNES 2022 - 2023

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes sont à retourner au secrétariat du DVOF pour **le lundi 19 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des critères lors de la réunion clubs.

Obligations clubs :

Critériums U15 et U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application Google Forms** disponible sur le site du DVOF.

Critériums U11 et U13 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application Google Forms** disponible sur le site du DVOF.

Futsal Jeunes (U11, U13, U15 et U16): <https://forms.gle/uPRU2pr4krXvkEk39>

Plateaux U7 et U9 : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critères U11 à U16.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'**application FAL** disponible sur le site du DVOF pour **le dimanche 25 septembre dernier délai**.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critères ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

Engagements équipes critérium reçus à ce jour :

ASF Argenteuil :	1 U11 – 1 U13 – 1 U15
Attainville Futsal Club :	1 U11 – 2 U13 – 1 U15
Avicenne ASC :	1 U16
Cergy-Pontoise FC :	1 U15
Ermont AmS :	1 U11 – 1 U13
Foot Indoor Loisir :	1 U15
Persanaise CFJ :	1 U11 – 1 U13 – 1 U15 – 1 U16
Sannois Fce :	1 U11 – 1 U13 – 1 U15 – 1 U16
Vémars St Witz FC :	1 U16

La commission est dans l'attente des engagements d'autres clubs afin d'effectuer les calendriers.

La commission rappelle que les équipes seront intégrées dans les différents critères sous réserve d'un nombre suffisant de licences valides.



RÉUNION CLUBS du 12-09-22

La commission Futsal remercie les **15 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette l'absence non excusée de **15 clubs** à cette réunion de début de saison.

Les clubs absents sont pénalisés d'une amende de **50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

La commission fait une présentation aux clubs de la procédure de demande de licences et un rappel sur les articles importants du RS du DVOF.

Information sur la composition des groupes D1 et D2 et sur la règle des montées et descentes pour la saison 2022-2023.

Information sur les mises à jour des lois du jeu Futsal.

Information sur le règlement de la Coupe Nationale Futsal.

Information sur l'application FAL pour l'engagement et le suivi des plateaux U7 et U9

La commission n'a pas la possibilité de prévoir le calendrier critérium U11 – U13 - U15 et U16 actuellement en raison du non-retour de nombreux engagements club.

La commission demande aux clubs présents de transmettre au plus vite les fiches d'engagement et d'effectuer les demandes de licences jeunes nécessaires.

Les équipes ne seront intégrées sur les plateaux ou dans les critères que lorsque le nombre de licenciés nécessaires sera atteint.

La forme de pratique pour les catégories U7 et U9 reste la même que les années précédentes.

La forme de pratique pour les catégories U10/U11 – U12/U13 - U14-U15 et U16 se fera sous la forme d'un critérium aller-retour ou sur 2 phases suivants le nombre d'équipes engagées. La FMI sera utilisée pour les matches de critérium.

Conformément à l'annexe financière 2022–2023 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents à la réunion d'information du 12-09-2022.

- RC Argenteuil	amende 50€
- Arnouville USC	amende 50€
- Avicenne ASC	amende 50€
- Cergy-Pontoise FC	amende 50€
- Ermont AmS	amende 50€
- Foot Indoor Loisir	amende 50€
- Garges Djibson Asc	amende 50€
- Gonesse RC	amende 50€
- Goussainville FC	amende 50€
- Jouy le Moutier FC	amende 50€
- Montmagny ASFS	amende 50€
- Montmorency Futsal	amende 50€
- Osny United :	amende 50€
- Paris CDG	amende 50€
- Vémars St Witz FC	amende 50€

Prochaine réunion
Lundi 24 septembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

FORMATION

-Préparation de la formation FMI du vendredi 16 septembre 2022

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de ROISSY EN FRANCE : NNI 955270101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a transmis au Service des sports de la ville une demande de classement de l'installation.

Ville de FRANCONVILLE : NNI 952520101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a transmis au Service des sports de la ville une demande de classement de l'éclairage de l'installation.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 13 Septembre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 18 Septembre 2022

U18 D1

Match 24685102 : FC Franconville /

Délégué M. Michel Baillez

Match 24685104 : FC St Leu / USO Bezons

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685105 : AS Ermont / RC Argenteuil

Délégué M. Thierry Paumier

Seniors D1

Match 24615779 : FC Osny / SFC Champagne

Délégué M. Laurent Valette

Match 24615781 : FC Groslay / Entente SSG

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24615782 : US Persan / FC Goussainville

Délégué principal M. Jean-Pierre Lacour

Délégué adjoint M. Fabrice Gondel

Match 24615783 : FC Villiers le Bel / FC Ecoeu

Délégué M. Christian Febvay

Match 24615784 : ES Marly la Ville / FC St Brice

Délégué M. Joseph Plassart



AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par **un arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

Mercredi 12 octobre 2022 – 18h30
Mercredi 9 novembre 2022 – 18h30
Mercredi 14 décembre 2022 – 18h30
Mercredi 11 janvier 2023 – 18h30
Mercredi 8 février 2023 – 18h30
Mercredi 8 mars 2023 – 18h30
Mercredi 5 avril 2023 – 18h30
Mercredi 10 mai 2023 – 18h30
Mercredi 14 juin 2023 – 18h00

Bonne saison 2022 / 2023 à tous !



INFORMATIONS STATUTAIRES ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE

13.2 Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité décrites ci-après doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

13.2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du Val-d'Oise ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidat :

- La personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- La personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- La personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- La personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- La personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.

13.2.2 Conditions particulières d'éligibilité

a) L'arbitre

L'arbitre doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 (trois) ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre de la commission d'arbitrage du District depuis 3 (trois) ans au moins.

b) L'éducateur

L'éducateur doit être membre d'une association groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération. Il doit être choisi après concertation avec l'association représentative.

En l'absence de section régionale ou départementale d'une telle association, il doit être membre d'une commission technique du District depuis 3 (trois) ans au moins.

Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S, du B.E.F.F, du B.E.P.F

13.3 Mode de scrutin

Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance au sein du Comité de Direction, pour quel motif que ce soit, le ou les sièges laissés libres sont pourvus à la plus prochaine assemblée. Le mandat des membres ainsi élus expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre des membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires, lors de la plus proche Assemblée Générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité de Direction expire à la date d'échéance du mandat du précédent ;

Déclaration de candidature

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (membre individuel, arbitre, éducateur, femme licenciée, médecin, ou foot diversifié).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité fixées à l'article 13.2 sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé

Article 15. Président

15.1 Modalités d'élection

Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.



ÉLECTION DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 NOVEMBRE 2022

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

À remplir et à envoyer au District par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 18/10/2022 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.
Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Élection du Comité de Direction ».
Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Numéro de licencié :

Club : ou Membre individuel

* Déclare me porter candidat à l'élection du Comité de Direction du District du Val-d'Oise de Football
Et me présenter au titre suivant (cocher la case idoine) :

Membre individuel ou membre d'une association affiliée à la F.F.F.

* Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F. et 13.2.1 des Statuts du DVOF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet

. D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

. D'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature :

Par ailleurs, doivent être joints à la déclaration de candidature :

→ Une copie d'une pièce d'identité du candidat,

→ Le cas échéant, tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité

La candidature sera jugée recevable ou non par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, un PV sera rédigé, motivé et notifié.